



## Compte-rendu synthétique \* de la séance du conseil municipal de DOMMARTIN

*\*Une copie de ce relevé de décisions municipales, est communicable à toute personne présentant une demande écrite à l'attention de Monsieur le Maire de Dommartin.*

L'an DEUX MILLE QUINZE

Le VINGT HUIT SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence de JEAN-PIERRE GUILLOT, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mardi 22 septembre 2015

Affichage Mairie : mardi 22 septembre 2015

Nombre de conseillers	En exercice	23
	Présents	21
	Votants	21

**PRESENTS :** M. GUILLOT Jean-Pierre, Mme DUVERNOIS Mireille, M. ROMAND Alain, Mme CESAR Murielle, Mme LAVET Catherine M. THIVILLIER Alain , M. QUINCY Vincent, Mme SARZIER Laurence, Mme VIVOT Laetitia, M. de La TEYSSONNIERE Hervé, M. ROUX Jérémy, M. BADEL Jean-Charles, Mme BARBET Janique, , M. EVAUX Denis, , M. DREVET Jean-Nicolas, Mme. PIERA Josiane, Mme TOURNIER Béatrice, Mme LAPALUD Sylvie, M. BERRAT Jean-Louis, Mme ROSAT Aurélie, M.. MABILON Robert, M. COLDEFY Jean

**ABSENTS EXCUSES :** Mme ROSAT Aurélie a donné pouvoir à Mme Catherine LAVET  
Mme PINEDO Léonor a donné pouvoir à Mme Murielle CESAR.

**SECRÉTAIRE :** M. Laetitia VIVOT

**\*Approbation Compte Rendu de la séance du lundi 20 juillet 2015.**

Approuvé à la majorité, Monsieur Robert MABILON ne souhaitant pas prendre part au vote.

**I - Désignation du secrétaire de Séance.**

Madame Laetitia VIVOT est désignée.

**II- Informations sur les décisions municipales, prises dans le cadre de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (en euros TTC)**

N°16-2015	Alarme Mairie	DUBOST RECORBET	30/04/2015	796.45
N°17-2015	Pompage Bac à Graisse et curage Ecole	Lyonnaise des Eaux	18/05/2015	756.25
N°18-2015	Transports été z'anims a Dom	Autocars Vallée d'Azergues	20/05/2015	2 105.00
N°19-2015	Contrôle d'accès carte	TELEGIL	26/06/2015	14 124.00
N°20-2015	Alarmes école	PBF	26/06/2015	8 873.10
N°21-2015	Mobilier restaurant scolaire	Manutan Collectivités	30/06/2015	7 231.87
N°22-2015	Mobilier classe Mme PAYA	WESCO	02/07/2015	1 186.04
N°23-2015	Mission SPS travaux école	SOCOTEC	09/07/2015	1 440.00
N°24-2015	Achats SWITCH serveur école	Groupe Diagonal	09/07/2015	5 549.00

*L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet [contact@mairiedommartin.fr](mailto:contact@mairiedommartin.fr)*

Le 29 septembre 2015



Mairie de  
*Dommartin*

N°25-2015	Achats Panneaux signalisation	Signaux Girod Rhône Alpes	10/07/2015	1 530.70
-----------	-------------------------------	---------------------------	------------	----------

#### **AFFAIRES GENERALES - RESSOURCES HUMAINES**

##### **1-Reconduction mise à disposition du personnel du Domtac**

Rapporteur : Alain THIVILLIER

La commune de Dommartin dans le cadre de la mise en place des Temps d'Accueil Périscolaire a pris contact avec les associations œuvrant sur le territoire de Dommartin. Dans ce contexte, le DOMTAC FC de la Tour de Salvagny et les communes ont approuvé en septembre 2014 la mise à disposition d'une éducatrice sportive afin d'animer les TAP.

Après une année de fonctionnement, et compte tenu de l'intervention positive de l'éducatrice sportive mise à disposition par le DOMTAC, il est proposé aux Conseillers Municipaux de reconduire ce fonctionnement sur l'année scolaire 2015-2016.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Moyens Généraux  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à cette convention
- **Habilite** le Maire à mener l'ensemble des démarches et procédures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

##### **IV -Retrait délibération n°33-2015 « lancement opération ferme du Prost »**

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Par courrier du 7 juin 2015, la Préfecture du Rhône a informée la commune que la délibération n°33-2015 du 04 mai 2015 avait conduit l'exercice du contrôle de légalité à émettre des observations.

Il est donc demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir autoriser le retrait de la délibération et à approuver les modifications suivantes :

- Une première délibération sera rédigée validant le plan de composition, autorisant le lancement de l'opération, la mise en place des procédures destinées à attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonnateurs SPS et de l'ensemble des prestataires nécessaires, le lancement des demandes de subventions liées au projet.
- Une deuxième délibération autoriser le lancement de l'appel d'offres lié à la création du fossé exutoire route des Bois pour un montant estimé de réalisation d'environ 160 030.50 euros HT et les demandes de subventions liées au projet.

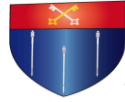
**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Valide le retrait de la délibération n°33-2015**
- **Autorise la rédaction d'une délibération conforme rédigée comme suit :**  
**Lancement de l'opération « ferme du Prost. »**

Monsieur le Maire expose,

Cette opération intitulée « ferme du Prost », située en centre bourg, se décline en plusieurs axes complémentaires :

*L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet [contact@mairiedommartin.fr](mailto:contact@mairiedommartin.fr)*



Le 29 septembre 2015

- La réhabilitation du patrimoine bâti avec la mise en valeur de la ferme. Ce corps de ferme, lié à une extension sera dédié à l'installation d'activités et de commerces. Elle sera menée sous maîtrise de la commune.
- Le développement du patrimoine communal avec la remise en état notamment d'un four à pain. C'est la poursuite de la valorisation de l'histoire dommartinoise qui se fera en partenariat avec l'association ARAPED.
- L'opération de logements en accession sociale à la propriété proposée en partenariat avec l'opérateur SEMCODA.
- La création d'un parking complémentaire à celui de la salle polyvalente d'une quarantaine de places associé à des espaces publics.

### **Les divers volets de cette opération s'inscrivent dans l'affirmation de l'identité du village.**

Il convient en effet, au fil des années, de modeler, de redessiner les différents espaces du centre bourg pour leur donner une cohérence d'usages.

Il convient d'en réhabiliter certains, d'en repenser d'autres pour les organiser et offrir la potentialité nécessaire à la vie du plus grand nombre (logements, commerces, places, équipements publics et parapublics).

Il s'agit de relier l'ensemble des éléments dans une notion de parcours, de favoriser l'esprit de village, dans une dimension sociale contemporaine de convivialité, d'urbanité et d'écologie.

Cette opération « ferme du Prost » vient renforcer la hiérarchisation des espaces publics et privés et contribue à donner du Sens au Village. Ce programme s'inscrit en complémentarité des différentes phases réalisées avec :

- la réhabilitation du centre historique,
- le développement du logement, des commerces et des services publics
- la composition d'ensemble autour d'un parc de la mairie et de la place de l'école en cours de réalisation. (Les 4 premières phases figurent en annexe).

L'opération « ferme du Prost » comme « le parc du centre » sont en adéquation avec les recommandations du S.O.L (syndicat de l'Ouest Lyonnais) et des prescriptions du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), du PLH (Plan local de l'habitat du Pays de l'Arbresle) et du PLU (Plan local d'Urbanisme de Dommartin). L'ensemble de ces opérations de centralité répondent au concept de village densifié exprimé par le S.O.L.

C'est une politique d'aménagement qui consiste à urbaniser de manière plus dense les centre bourgs afin de favoriser la diversification de l'offre de logements ( accession à la propriété pour le parc du centre et accession sociale à la propriété pour la ferme du Prost) Cette politique d'aménagement permet aussi de maintenir et développer les commerces de la commune, de multiplier les espaces de vie et de rencontres tout en tenant compte des spécificités de l'ouest lyonnais.

### **Le programme de la ferme du Prost :**

Cette phase de la centralité a été rendue possible par l'acquisition de la propriété de la ferme du Prost le 25 novembre 2009. Depuis, les équipes municipales avec le concours du CAUE ont conceptualisé les éléments structurants de l'extension de la centralité (mise en place notamment des polygones d'implantation dans le PLU modifié du 20 février 2012).

Des études ont été menées en 2014 avec un cabinet d'architecte pour valider la faisabilité de l'opération et proposer un scénario d'implantation permettant de mettre en scène les axes retenus et exprimés en introduction.

Les points clefs définissant le scénario :

- « désenclaver » le corps de ferme et ses annexes pour qu'ils soient en lien avec les espaces centraux,
- imaginer une extension afin de disposer de surfaces suffisantes pour permettre un développement de l'activité et du commerce,
- respecter l'architecture du corps de ferme afin de valoriser le patrimoine bâti,
- implanter un programme d'accession sociale à la propriété,



Le 29 septembre 2015

- intégrer à ce plan général les espaces publics et l'extension du parking.

Il est proposé aux conseillers au vu des éléments présentés :

- 1) de valider le plan de composition présenté (en annexe). Il répond aux objectifs politiques fixés et favorise l'intégration à la centralité de l'ensemble de la parcelle. Le coût de l'opération estimé pour la réhabilitation de la ferme et son extension est de 1 338 500.00 HT Euros pour une surface globale « bâti » d'environ 950 m<sup>2</sup>,
- 2) de donner délégation à Monsieur le Maire pour lancer l'opération, pour mettre en place les procédures destinées à attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonateur SPS, ainsi que tous les prestataires nécessaires et dans le respect des réglementations en vigueur,
- 3) d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

#### **Le Conseil Municipal**

**Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Travaux et à la Voirie,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- **Valide** le plan de composition présenté (en annexe). Il répond aux objectifs politiques fixés et favorise l'intégration à la centralité de l'ensemble de la parcelle. Le coût de l'opération estimé pour la réhabilitation de la ferme et son extension est de 1 338 500.00 HT Euros pour une surface globale « bâti » d'environ 950 m<sup>2</sup>,

- **Donne** délégation à Monsieur le Maire pour lancer l'opération, pour mettre en place les procédures destinées à attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonateur SPS, ainsi que tous les prestataires nécessaires et dans le respect des réglementations en vigueur,

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

#### **III- Rapport annuel Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues**

Rapporteur : Hervé DE LA TEYSSONNIERE

Une fois présenté, les conseillers municipaux ont validé le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice 2014 (à disposition pour consultation en mairie).

*Monsieur Robert MABILON interroge Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE sur la date des canalisations à Dommartin. Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE indique qu'elles datent de 1930 et qu'un réseau est performant pendant environ 70 ans.*

*Pour 2015-2016 Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE indique que des renouvellements font être effectués notamment impasse du Prost et que le système de télé relève se généralise avec de bons retours ( ce procédé est utilisé essentiellement pour surveiller les consommations).*

#### **Le Conseil Municipal**

**Oui l'exposé de Monsieur Hervé DE LA TEYSSONNIERE, Conseiller Municipal**

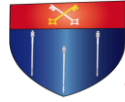
**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- **Valide** le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Eau Potable pour l'exercice 2014.

#### **IV - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif :**

Rapporteur : Alain ROMAND



Le 29 septembre 2015

Après présentation de ce rapport, il est demandé au Conseil de bien vouloir adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, de valider la mise ligne de ce rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

### **Le Conseil Municipal**

**Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Bâtiments et aux Travaux,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **Valide** le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, et ce après avoir pris connaissance du rapport du délégataire Lyonnaise des Eaux au Conseil Municipal du lundi 22 juin 2015.

### **V - Choix de l'attributaire -Commission MAPA « Ferme du Prost » du mercredi 15 juillet 2015**

Rapporteur : Jean Charles BADEL

La Commission MAPA en date du mercredi 10 juin 2015 a fait le choix de retenir trois candidats appelés à présenter un avant projet concernant l'opération de la Ferme du Prost. Parmi les candidats choisis : TAO Architectes, VCA et MEGARD Architectes la Commission MAPA s'est prononcée le mercredi 15 juillet 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le choix des élus et de la commission :

Depuis le début de la procédure, 15 candidatures ont été reçues dans le cadre de la procédure adaptée restreinte de maîtrise d'œuvre, article 28 du Code des Marchés Publics, lancée le 7 mai 2015, pour la restructuration et extension d'un ensemble immobilier à Dommartin.

Après une commission mapa pour avis en date du 10 juin 2015, le même jour, le pouvoir adjudicateur a dressé la liste de 3 candidats admis à la 2<sup>e</sup> phase de la consultation :

- Equipe n° 2 - TAO Architectes,
- Equipe n° 3 - VCA ATELIER,
- Equipe n° 4 - MEGARD.

Une lettre de consultation accompagnée du programme et du projet de marché a été adressée simultanément à chaque candidat le 11 juin 2015 pour une remise de l'offre le 3 juillet 2015 avant 12 H 00.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- a) Montant des honoraires : 60 %
- b) Mode opératoire et organisation interne : 40 %

L'offre économiquement la plus avantageuse est l'offre de l'équipe constituée comme suit :

- VCA ATELIER, architecte mandataire et domicilié LYON
- RBS, BET structure,
- PRELEM, BET Fluides,
- CHOLLEY INGENIERIE, économiste,
- SOTREC INGENIERIE, BET VRD,
- AC ARCHITECTURE INGENIERIE, OPC.

Le montant de l'offre de cette équipe s'élève à 131 173.00 € HT, soit un taux de rémunération égal à 9.80 % pour une mission de base + DIAG pour la partie réhabilitation + EXE + OPC + synthèse des études thermiques + mesures de la perméabilité à l'air des bâtiments.

### **Le Conseil Municipal**

*L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet [contact@mairiedommartin.fr](mailto:contact@mairiedommartin.fr)*



Le 29 septembre 2015

**Oui l'exposé de Monsieur Jean Charles BADEL, Conseiller Municipal**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- **Approuve** l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à l'équipe VCA ATELIER / RBS / PRELEM / CHOLLEY INGENIERIE / SOTREC INGENIERIE / AC ARCHITECTURE INGENIERIE pour le montant de 131 173.00 € HT et autorise le Maire à signer tous actes et documents relatifs à la présente délibération et ce notamment via le mandataire, SEMCODA, dûment habilité à cet effet par le marché de maîtrise d'ouvrage délégué.

#### **VI - Choix d'un prestataire - marché assurances communales**

Rapporteur : Delphine DUPUIS

Suite à la CAO qui a eu lieu le mercredi 15 juillet 2015, le Conseil Municipal est informé du choix du ou des prestataires concernant l'appel d'offres lancé pour le marché d'un an, reconductible deux fois, des assurances communales qui prendra effet le 01/08/2015. Le prestataire choisit est l'assureur GROUPAMA pour les risques suivants :

Lot 1 : Dommages au patrimoine immobilier et mobilier : solution de base	5 695.00 euros TTC
Lot 2 : Responsabilité Civile Générale : solution de base	4 675.00 euros TTC
Lot 3 : Protection Juridique et Défense Pénale des Agents	1 500.00 euros TTC
Lot 4 : Assurances des véhicules et auto-mission	2 123.00 euros TTC
Lot 5 : Assurance des droits statutaires (calculée sur la masse salariale n-1) :	
	Agents CNRACL 4.80 %
	Agents IRCANTEC 1.25 %

#### **Le Conseil Municipal**

**Oui l'exposé de Madame Delphine DUPUIS, Directrice Générale des Services**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- **Approuve** le choix de la Compagnie d'Assurances Groupama
- **Dit** que les dépenses seront affectées en Fonctionnement au Budget Communal 2015
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente décision

#### **FINANCES**

#### **VI- Sollicitation de la dotation relative aux produits des amendes de police - 2015**

Rapporteur : Alain ROMAND

Chaque année, le Conseil Départemental doit répartir le montant de la dotation relative au produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 00 habitantes compétentes en matière de voirie. Elles peuvent bénéficier d'une subvention pour les travaux relatifs à la circulation routière : étude et mise en œuvre de plans de circulation, création de parking, installation de signaux lumineux et de signalisation horizontale, aménagement de carrefours, différenciation du trafic, travaux de sécurité routière.

Il est proposé aux Conseillers de bien vouloir prendre connaissance du projet présenté et d'autoriser la sollicitation de cette subvention au département du Rhône.

*Monsieur Vincent QUINCY demande si ce projet nécessite un rachat de parcelle comme précédent rue du falque. Monsieur le Maire répond qu'il attend l'accord des propriétaires concernés et que cela sera étudié lors d'un prochain conseil.*

*Madame Béatrice TOURNIER souhaiterait connaître le montant versé à la commune concernant cette subvention, Monsieur le Maire indique que cela dépasse rarement 5 000 euros.*

*L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet [contact@mairiedommartin.fr](mailto:contact@mairiedommartin.fr)*



Le 29 septembre 2015

*Monsieur Robert MABILON interroge Monsieur Alain ROMAND sur le coût d'un tel projet. Monsieur ROMAND indique que le chiffrage effectué est actuellement porté à 92 000 euros.*

**Le Conseil Municipal**

**Oui l'exposé de Monsieur Alain ROMAND, Adjoint aux Bâtiments et à la Voirie**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- **Approuve** le projet d'aménagement d'un giratoire route de Dardilly
- **Autorise** la sollicitation de la dotation relative aux produits des amendes de police pour l'année 2015
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente décision et de toutes les formalités administratives liées à l'obtention de cette subvention
- **Dit** que les crédits seront affectés à la section investissement du budget communal 2015

**URBANISME - SERVICES TECHNIQUES**

**VIII- Autorisation de signature convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé :**

Rapporteur : Jean Pierre GUILLOT

Suite à un courrier de la DDT en date du 17 juin 2015 relatif à la numérisation obligatoire des documents d'urbanisme, il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir prendre connaissance du modèle de convention proposé par la CCPA. Cette convention élaborée à partir d'un modèle fourni par les services de l'Etat, permet de définir précisément les rôles respectifs entre les différents acteurs concernés : DDT, CCPA et communes dans l'élaboration, la validation et la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés et d'accéder aux fichiers de la DDT issues de la primo-numérisation.

**Le Conseil Municipal**

**Oui l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- **Approuve** la convention jointe à la note de synthèse
- **Autorise** la signature de la convention sus citée
- **Charge** le Maire de l'exécution de la présente décision et de toutes les formalités administratives liées à la numérisation obligatoire des documents d'urbanisme

**PETITE ENFANCE -ENFANCE :**

**IX- Vote du règlement intérieur de fonctionnement services scolaires 2015-2016 :**

Rapporteur : Mireille DUVERNOIS

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le règlement intérieur présenté. Est soumis au vote cette année un seul règlement applicable à tous les services périscolaires (garderie, cantine, TAP et Mercredi loisirs).

**Le Conseil Municipal**

**Oui l'exposé de Madame l'Adjointe à la Communication,**

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

- **Approuve** le règlement intérieur des structures périscolaires pour l'année à venir

*L'original de ce document est affiché en mairie à compter de la date de rédaction indiquée sur le procès verbal de séance et consultable sur le site internet [contact@mairiedommartin.fr](mailto:contact@mairiedommartin.fr)*



### Informations et questions diverses

- Madame Béatrice TOURNIER souhaiterait connaître l'organisation prévue pour la rentrée du périscolaire pour le mois de septembre et sur, notamment l'équipe d'animateurs.  
Monsieur Alain THIVILLIER lui confirme la réorganisation en cours et le lancement des recrutements avec notamment le souhait d'un animateur du TAC Basket de participer aux animations des TAP.
- Monsieur Robert MABILON souhaiterait savoir s'il y eu de nouvelles inscriptions ou signalements dans le cadre de l'activation du Plan Canicule. Monsieur le Maire répond que SOLIDOM est actif sur ce dispositif mais qu'il n'y a pas eu de nouvelles personnes identifiées. Monsieur Alain THIVILLIER précise qu'une salle climatisée a été mise à disposition du public en mairie si nécessaire.
- Monsieur Hervé DE TEYSSONNIERE tient à signaler que pour cette prochaine rentrée scolaire 2015-2016 il est difficile d'obtenir des informations de la part du SYTRAL qui a repris la gestion des transports sur le territoire.  
Madame Sylvie LAPALUS indique que la Commission Transports peut faire remonter les problématiques car elle a rencontré la Vice Présidente en charge du Dossier. Le SYTRAL doit faire face à une situation financière difficile. Des suppressions de desserte ont été réalisées lorsque moins de 5 personnes fréquentent une ligne de car.  
Monsieur le Maire répond que des lignes de bus sont également supprimées dans la Métropole Lyonnaise, il faut que le SYTRAL prennent en compte la particularité des territoires et que chacun prenne ses responsabilités : Métropole et Département.  
Monsieur le Maire indique qu'il faut prendre des mesures pour les étudiants allant sur Lyon et sa périphérie comme l'entraide citoyenne avec le covoiturage.
- Monsieur Jean Charles BADEL souhaiterait connaître les évolutions des travaux du centre bourg : Monsieur le Maire répond que les abords de l'Ecole ont été praticables pour les familles. Au 1<sup>er</sup> septembre 2015 les accès seront finalisés ainsi que les stationnements (une seule voie sera réalisée pour accéder aux parkings mairie). La Halle sera en place pour la rentrée. L'accès pour les piétons du parking de la pharmacie sera sécurisé pour la rentrée.
- Pour les travaux de la cantine Monsieur le Maire indique que le chantier a débuté et que les entreprises interviennent pendant la période estivale.

**Le Maire,**

**Jean-Pierre GUILLOT**

**La séance est levée à 22h00.**

**Prochain Conseil Municipal le lundi 28 septembre 2015**